



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

MESURE RECYCLAGE DES FRICHES DU FONDS VERT

Recyclage
des friches



Avec le
FONDS VERT
ON ACCÉLÈRE

Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires

- **3 axes** déclinés en **14 mesures** dont le recyclage des friches.
- **2 milliards €** à l'échelle nationale en 2023 au soutien des projets

LE FONDS VERT pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires



Performance environnementale

- ➔ Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- ➔ Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- ➔ Renouvellement de l'éclairage public
- ...



Adaptation des territoires au changement climatique

- ➔ Prévention des inondations
- ➔ Adaptation aux risques émergents en montagne
- ➔ Prévention des risques cycloniques
- ➔ Prévention des risques d'incendies de forêts
- ➔ Adaptation au recul du trait de côte
- ➔ Renaturation des villes



Amélioration du cadre de vie

- ➔ Appui à la mise en place des ZFE-m
- ➔ Recyclage des friches
- ➔ Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- ➔ Soutien au développement du covoiturage
- ...

Axe 1 : Renforcer la performance environnementale

- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique

- Prévention des inondations : le renforcement des aides apportées par les PAPI
- Prévention des inondations : l'appui financier aux collectivités gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI
- Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques

- Prévention des risques d'incendies de forêt
- Recul du trait de côte
- Fonds de renaturation des villes

Axe 3 : Améliorer le cadre de vie

- Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
- Développement du covoiturage
- Recyclage des friches
- Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- L'appui en ingénierie

Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires



AXE 3 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

300 M€ pour la mesure
« Recyclage des friches »

Mesure 3.2 : Recyclage foncier des friches

Ambition écologique : le recyclage des friches permet la **revitalisation urbaine** tout en **évitant l'artificialisation des sols**.

Le Fonds Vert vient pérenniser le fonds friches déployé dans le cadre de France Relance.



La mesure "Recyclage des friches" du Fonds Vert

Un soutien aux projets de recyclage foncier des friches :

- Des opérations complexes sur du foncier déjà artificialisé qui représentent des **coûts supplémentaires** pour les collectivités et porteurs de projet.
- Créer **un effet levier et accélérateur** pour des projets suffisamment matures mais bloqués car le bilan est déficitaire.

Avec le
FONDS VERT
ON ACCÉLÈRE



La mesure "Recyclage des friches" du Fonds Vert

Dépenses éligibles :

- **études**
- **acquisitions foncières**
- **travaux** de **dépollution**, d'**aménagement**, de **réhabilitation**, voire de démolition
- actions de **restauration écologique des sols** et de **renaturation**

Nouveautés par rapport aux précédentes éditions :

- les opérations de **renaturation** et les équipements publics sont éligibles
- les dossiers sont co-instruits entre les services déconcentrés de l'État et l'ADEME

Priorisation des dossiers

Réponse aux priorités franciliennes et aux enjeux écologiques :

- Construction de **logements**, notamment sociaux
- Création d'activités économiques, **réindustrialisation**
- **Réduction de l'artificialisation** des sols
- Amélioration du cadre de vie
- Participer à l'aménagement durable et à la **transition écologique**

Avec le
FONDS VERT
ON ACCÉLÈRE

